

MUTUALISATION DE 7 500 \$ POUR ASSURANCE MÉDICAMENTS SEULEMENT



Avez-vous la bonne protection de mutualisation pour vos régimes d'assurance collective?

Utilisation accrue et hausse du coût

L'utilisation accrue et la hausse du coût des médicaments sont deux des principales raisons pour lesquelles le coût d'un nombre croissant de règlements excède les seuils de mutualisation. Les nouveaux médicaments de spécialité coûtent cher et prédominent parmi les médicaments émergents. Les pools des assureurs n'ont jamais connu autant de pression.

Une nouvelle option

Pour suivre le rythme du changement, de nombreux assureurs augmentent les frais ou le seuil de mutualisation, voire les deux. Pour les clients qui veulent emprunter une autre voie, notre produit de mutualisation pour assurance médicaments seulement peut être la solution. Conjuguée au bon régime, cette option peut offrir une meilleure protection avec son seuil moins élevé, tout en limitant les conséquences de la hausse des frais de mutualisation.



Caractéristiques de gestion du coût des médicaments intégrées

- Carte de paiement direct des médicaments
- Substitution obligatoire par un médicament générique
- Programme de médicaments de spécialité
- Thérapie par étapes
- Toutes les caractéristiques standards de gestion du coût des médicaments de l'Empire Vie (frais de préparation et majorations du coût raisonnables et habituels, etc.)



Recommandations de conception de régime pour les protections autres que l'assurance médicaments

- Limites prudentes pour soins paramédicaux, p. ex., maximum annuel de 500 \$ par certificat, tous les praticiens combinés
- Maximums annuels pour :
 - Les fournitures orthopédiques
 - Les tests diagnostiques
 - Les soins infirmiers privés

L'option de mutualisation pour assurance médicaments seulement ne convient pas aux régimes de conception diversifiée, car ceux-ci augmentent l'exposition au risque.

Nous investissons dans nos produits de mutualisation pour protéger nos clients des PME. Discutez avec notre équipe des ventes de l'Empire Vie pour déterminer si ce produit convient à vos clients.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document. Veuillez demander conseil à des professionnels avant de prendre une quelconque décision.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

GRP-1993-FR-12/20

